

Les subsides

Par conséquent, je me permets de suggérer à la présidence de laisser à l'opposition officielle le soin d'établir quand le NPD obtiendra ses journées réservées sur ce total de 25, et cela, de semestre en semestre, plutôt que sur l'ensemble de l'année civile. C'est un usage établi et nous n'en avons jamais abusé. Je peux vous assurer, monsieur le Président, que tant que je serai en mesure de faire des recommandations à mon caucus à l'égard de la répartition de ces journées, nous n'abuserons jamais de cet usage. Je peux vous assurer que le Nouveau parti démocratique obtiendra, comme par le passé, toutes les journées auxquelles il a droit sur ces 25 jours.

Je vous recommande vivement, monsieur le Président, d'exercer vos pouvoirs discrétionnaires pour mettre en discussion la motion du député de Kingston et les Îles, ne serait-ce que parce qu'elle a été déposée avant.

M. Deans: Monsieur le Président, je ne demande que ce qui est juste et j'admets que jusqu'ici nous n'avons eu aucune raison de nous plaindre. En fait, je me rappelle qu'à une occasion au moins et peut-être à deux occasions, à la demande de l'opposition officielle qui avait besoin de ce temps-là pour ses propres affaires, nous nous sommes chargés d'une journée réservée à l'opposition. Je me souviens de deux fois où les députés de l'opposition officielle désiraient assister à des événements à l'extérieur de la Chambre. Nous avons accepté ces fois-là de prendre à notre compte ces journées que, bien franchement, si nous avions été laissés à nous-mêmes, nous n'aurions pas choisies.

Je voudrais répondre à certains des arguments que le député a invoqués. Pour commencer, en supposant que le leader parlementaire de l'opposition officielle ait raison de considérer l'heure de dépôt de la motion comme un facteur déterminant, nous pourrions alors déposer dès aujourd'hui une demi-douzaine de motions qui resteraient au *Feuilleton* pendant une période complète d'examen des subsides. Nos motions seraient prioritaires, si son argument est valable. Il ne l'est évidemment pas. L'heure du dépôt n'altère en rien le droit qu'à la présidence de décider quelle question sera mise en délibération.

Je vous fais valoir, monsieur le Président, que contrairement à ce que le leader parlementaire de l'opposition officielle a prétendu, il n'appartient pas exclusivement à l'opposition officielle de décider à quel parti une journée sera réservée aux fins de l'examen des subsides. De toute évidence, le Règlement confie ce droit à la présidence en cas de doute et de conflit. C'est donc la présidence qui doit trancher dans les cas comme celui-ci, et l'opposition officielle n'a rien à dicter à qui que ce soit.

● (1130)

Je me fonde sur les dispositions provisoires du Règlement qui sont en vigueur pour une année civile. Je ne peux alors que supposer que l'on peut défendre le droit de se faire entendre, de suivre certaines procédures au cours de cette année civile. Il est à espérer que, dans la nouvelle année qui commence en janvier prochain, les dispositions provisoires seront reconduites, et

nous comptons que nous aurons notre juste part des jours réservés à l'opposition au cours de l'année civile 1984.

Le leader parlementaire de l'opposition officielle a soutenu, entre autres choses, que la présidence ne sait pas à qui le cinquième jour sera alloué. Il confirmera sans aucun doute que j'en ai discuté avec lui avant de déposer notre motion. Je lui en ai parlé la semaine dernière, en fait, et je lui ai demandé si nous aurions droit ou non à l'un des trois jours désignés par le leader parlementaire du gouvernement. La réponse a été un non catégorique. J'ai alors présumé, avec raison je crois, que l'opposition officielle avait l'intention d'utiliser elle-même tous ces jours. Cela signifierait que des cinq jours désignés durant cette période, nous n'en obtiendrions aucun. Non seulement nous n'aurions pas le droit de présenter une motion de défiance, ce dont je m'abstiendrai de parler pour le moment, mais aucun jour désigné ne nous serait attribué.

J'ai attendu de voir si l'opposition officielle avait effectivement remis les motions, ce qu'elle a fait, pour chacun de ces jours, avant d'en déposer une au nom de mon collègue, le député de Kamloops-Shuswap. J'espérais que par suite des messages que j'avais adressés au leader parlementaire de l'opposition officielle, on se rendrait compte qu'il serait juste de nous accorder un de ces cinq jours. Je ferai remarquer, monsieur le Président qu'un jour sur cinq est moins que ce qu'on pourrait raisonnablement compter obtenir, étant donné le nombre de députés de chacun des partis d'opposition. Toutefois, nous comprenons qu'il faut les diviser en chiffres ronds. On ne peut faire des fractions de journée. Nous étions donc disposés à accepter moins que ce à quoi nous aurions eu droit étant donné le nombre de nos députés.

Si, toutefois, nous n'avons pas gain de cause aujourd'hui, cela signifiera, étant donné que nous savons maintenant que l'opposition officielle se propose de s'approprier le dernier jour, que nous n'aurons eu que cinq jours sur 25 durant l'année civile en cours. C'est nettement moins que ce à quoi nous aurions droit et cela signifiera que nous raterons l'occasion de présenter une motion à laquelle nous attachons une très grande importance.

En toute justice, nous demandons simplement ce que nous pouvons compter raisonnablement obtenir. Ayant attendu dans l'espoir que l'opposition officielle change d'avis, je crois que nous avons agi de façon raisonnable. Nous avons attendu que les motions pour les deux jours soient remises avant de produire la nôtre dans l'espoir que l'opposition officielle change d'idée.

Je ferai remarquer sans ambages que ce serait un piètre précédent si le président décidait qu'il n'incombe pas à la présidence de décider laquelle des deux motions de l'opposition—il y en a trois en l'occurrence, mais nous discutons de deux d'entre elles—devrait être mise à l'étude aujourd'hui. La présidence manquerait à son devoir si elle acceptait l'argumentation du leader parlementaire de l'opposition officielle qui prétend que l'opposition officielle seulement possède toute latitude à cet égard.